



N° 0056/2020

**ARRÊTÉ DE VOIRIE PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la commune de LA FRESNAIS :

Vu le code de la route et notamment les articles R 44 et R 45 ;

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de l'entreprise FANOUILLÈRE TP dont le siège est situé 116 , rue de Saint-Malo à LA FRESNAIS (Ille et Vilaine) en date du 25 septembre 2020.

Considérant qu'à l'occasion des travaux de réfection d'un plateau surélevé, rue de la Masse, des accidents pourraient se produire si la circulation n'y était pas réglementée.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise FANOUILLÈRE TP, dont le siège est situé 116, rue de Saint-Malo, à LA FRESNAIS (Ille et Vilaine) est autorisée à réaliser des travaux de réfection d'un plateau surélevé, rue de la Masse du mercredi 30 septembre 2020 à 8 heures au Jeudi 1^{er} octobre 2020 à 18h.

ARTICLE 2 : Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera interdite rue de la Masse.

ARTICLE 3 : Une déviation par le chemin des Guimondais sera mise en place par les services techniques de la commune. Cette déviation se fera dans les deux sens de circulation.

ARTICLE 4: Les dispositions qui précèdent ne s'appliquent pas aux véhicules de services, aux véhicules de secours et d'assistance aux victimes.

ARTICLE 6: Des panneaux de signalisation pour informer les usagers seront mis en place à la hauteur des travaux. La mise en place et l'entretien de la signalisation au droit du chantier seront à la charge de la commune.

ARTICLE 7 : L'entreprise FANOUILLÈRE TP devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter tout incident.

ARTICLE 8 : Monsieur Le Maire,
Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cancale,
Le Commandant du SDIS,
Le Responsable de l'agence technique départementale,
L'entreprise FANOUILLÈRE TP

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la législation en vigueur.

A LA FRESNAIS, le 26 septembre 2020



Dominique SORRE
Adjoint au Maire